

LE MEMORIAL,

O U

RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Quartidi, 14 Fructidor, an Ve.

Jeu'di, 31 août 1797.

(N^o. 104.)

Vis consilii expers mole ruit suâ ;
Vini temperatam di quoque provehunt
In majus :

FRANCE.

Paris, le 13 fructidor.

Nous sommes affligés d'avoir à rendre un compte détaillé d'un atroce assassinat commis par des invalides. Le récit nous vient d'un sergent des compagnies de police de cette maison si long-tems honorable :

Un jeune homme, ayant un collet noir, passoit, hier, devant l'hôtel des Invalides, sur les sept heures et demie du soir : quelques jeunes invalides, assis sur le parapet du fossé, se mirent à crier : *A bas le collet noir*. Ce jeune homme continuoit sa route sans y faire attention, lorsque ces scélérats, humiliés d'un silence qui leur parut un mépris, l'assailirent. Le jeune homme, armé d'un pistolet, le tire, et casse le bras à un de ces agresseurs. Sur-le-champ il est enveloppé par les autres, traîné dans l'hôtel dont la grille se ferme. Une autre bande se joint à la première. On assomme le jeune homme à coups de bâtons. En vain de vieux et respectables invalides veulent s'y opposer, en vain les compagnies chargées de la police de l'intérieur veulent rétablir l'ordre, en vain le commandant de l'hôtel veut empêcher que l'assassinat se consume, personne n'est écouté. Cependant quelques militaires humains étoient parvenus à s'emparer de la victime mourante, et la conduisoient à l'infirmerie : les assassins la leur arrachent, la traînent dans la première cour, et là, au milieu des cris de mort, ils achèvent de l'assommer. Les cannibales ne se retirèrent que lorsqu'ils ne virent plus qu'un cadavre dans ce jeune homme ; cependant il respiroit encore : le commandant le fit transporter hors des Invalides, et déposer d'abord dans une maison appartenante à l'hôtel et destinée aux galeux, et, peu de tems après, dans une maison du Gros-Cailloux, où il étoit expirant ce matin.

Des militaires assassiner avec cette cruauté un malheureux jeune homme pour un collet noir ! Garde nationale, formez-vous promptement.

Mon voisin l'avocat me disoit hier, en vérité les journaux sont insupportables ; ils nous donnent des terreurs continuelles. Est-ce qu'ils ne savent pas que, dans une république, on est toujours agité ? *Turbidam libertatem*. Malgré cela on va ; on se chamaille : et le résultat est qu'on n'ose rien entreprendre de part ni d'autre. Je vous dis qu'il n'arrivera rien, et que les journaux sont des bavards.

Pendant qu'il me parloit ainsi, la police et le comité des inspecteurs de la salle étoient aux aguets d'un petit projet des jacobins qui devoit avoir lieu cette nuit, et qui ne ten-

doit à rien moins qu'à s'emparer de Paris ; oui, de Paris entier, et d'y massacrer tout à l'aise. Ce projet étoit abandonné dès le matin. A onze heures, un des frères et amis racontoit que cela étoit insupportable et dégoûtant ; qu'on étoit sans cesse ajourné ; que les frères de dehors commençoient à s'en retourner, pour ne pas se consumer en frais, etc.

Malgré cet abandon, qui pouvoit n'être qu'une ruse, on surveilla, pendant la journée, les gens à projet, pour voir s'ils faisoient quelque disposition et quelque marche contre les postes qu'ils doivent attaquer ; LES INVALIDES, Vincennes, Meudon, etc. ; car leur plan est vaste, et heureusement connu. Et, sur le soir, les inspecteurs de la salle annoncèrent qu'il y avoit pleine assurance de repos pour cette nuit.

Mon voisin l'avocat peut être assuré de ces faits, et y compter plus que sur sa politique. Il feroit bien aussi de se rappeler ses connoissances historiques, et de se souvenir qu'à Rome on ne se bernoit pas à se chamaille, et qu'il n'y a pas un homme de bon sens qui desirât y avoir demeuré pendant les cent dernières années de la république.

On croyoit le calme parfaitement rétabli, mais les projets de la faction se renouent. Dans la journée de dimanche, il a été fait de nouvelles tentatives pour soulever le fauxbourg Saint-Antoine : les fauxbourgs Saint-Marceau et Saint-Victor sont travaillés de même. Des intrigans y répètent que le corps législatif n'est composé que de royalistes, qu'il veut détruire la république.

Mardi, l'on s'attendoit à un mouvement. Des commencemens de sédition s'étoient fait appercevoir à la Grève. La vigilance des inspecteurs de la salle a arrêté les factieux.

Hier, sur les deux heures après midi, des canons ont parcouru les boulevards, sans doute pour imprimer la crainte.

À la même heure, on enrôloit publiquement dans le fauxbourg Saint-Antoine, et déjà quarante canonniers, désarmés en prairial, avoient pris engagement.

Sur la nouvelle religion proposée aux Français, dans l'assemblée législative, le 27 août 1797.

Quoiqu'on puisse s'attendre à tout de la part d'une faction capable de tout, excepté du bien, la seule chose peut-être à laquelle on ne doit pas s'attendre, c'est l'idée de fonder une religion. On sait ce que c'est que les cercles

théophilantropiques : (1) c'est une des cent mille farces révolutionnaires, où il n'y a de sérieux que l'intention du mal : c'est en général une assemblée de complices, mêlée peut-être de quelques dupes : il y a tant de sots ! Le principal objet est connu ; c'est de réunir, sous un nouveau nom, des frères et amis, dont la loi a fermé les clubs : il n'y a ici que l'enseigne de changée. Je ne les aurois pas soupçonnés de l'ambition de rien fonder, encore moins une religion. Leur destination est de détruire, jusqu'à ce qu'ils soient détruits. Je ne crois pas même encore que l'idée d'une religion quelconque soit chez eux une prétention de bonne foi, du moins chez les principaux meneurs. Cependant, la folie révolutionnaire se subdivise en tant d'espèces, qu'il est possible que quelques fous sérieux qui s'appellent philosophes, ne désespèrent pas encore d'établir dans le monde le culte de la raison, et personne n'ignore ce que c'est que ce culte, quels sont ses dogmes, ses mystères, ses ministres : l'histoire en tiendra compte à l'article des temples de la raison. Robespierre étoit digne d'en être le pontife, et il ne manque pas d'hommes qui sont, encore aujourd'hui, très-dignes de lui succéder. Il se peut qu'il y en ait aussi qui veulent épurer le culte de la raison, et qui n'en veulent pas placer comme lui le maître-autel vis-à-vis l'échafaud de la place de la Révolution. Mais je leur annonce qu'ils n'y entendent rien, qu'il y a un genre de dévotion qu'on ne peut pas séparer du crime, et que le culte de la raison, les temples de la raison, et le vengeur du peuple, (le bourreau) et la hache nationale, en un mot, toutes les fondations révolutionnaires sont unes et indivisibles : c'est sur quoi ils peuvent compter. S'ils ne s'en sont pas encore aperçus, c'est que de toutes les sottises humaines, la sottise philosophique est la plus incurable, parce qu'elle est la plus orgueilleuse.

Mais enfin, que ce soit sottise pure, ou charlatanerie pure, ou jacobinisme pur, voilà l'ex-conventionnel Leclerc qui arrive à la tribune, avec des feuilles écrites qu'il peut à peine mettre en ordre et lire de suite et intelligiblement, d'où l'on a osé inférer qu'il n'étoit que le chancelier d'une haute puissance, qui auroit bien voulu consommer dans le Conseil ce qu'il avoit essayé à l'institut national, c'est-à-dire le culte de la raison, avec un ou deux dogmes, tout au plus, pour plus grande facilité. Un de nos coopérateurs a pensé qu'il n'y avoit pas là matière à plaisanterie, il a cru voir commencer la théophilantropie, comme toutes les sectes qui ont ensanglanté l'univers. Je prends la liberté de n'être pas en cela de son avis ; et pour le rassurer pleinement, je le prie de se souvenir que l'épidémie révolutionnaire a un caractère distinctif et indélébile, qui ne changera pas ; et que si elle est encore à portée d'ensanglanter la terre, ce ne peut être qu'au nom de l'égalité, au nom du bonheur commun, et avec toutes les phrases qui composent l'argot du sans-culotisme ; mais que jamais aucune religion n'y figurera, même en masque. Je demande donc à mon cher collègue la permission de m'amuser un peu de ce qui l'effraye trop, et je commence par lui avouer que peu de choses m'ont paru aussi divertissantes que cette harangue de Leclerc, n'en déplaise à son digne collègue Lehardy, qui la trouvoit une des plus belles qu'on ait jamais prononcées . . . ajoutez, dans la Convention, et je suis de l'avis de Lehardy.

N'est-il pas très-heureux et très-plaisant de fonder en

(1) *Théophilantropes*, veut dire amis de Dieu et des hommes. D'après le principe constant et universel de la langue inverse, qui est celle des révolutionnaires, entendez par *théophilantropes*, ennemis de Dieu et des hommes.

France une religion nationale, (ce sont les termes de l'orateur, selon quelques journaux) une religion civile, (selon le Journal de Paris) une religion indépendante de tous les cultes et de tous les dogmes admis ? (*Journal de Paris.*) Je ne sais pas ce que c'est qu'une religion civile, et j'attendrai qu'on me l'explique. Si l'on a voulu dire la religion des citoyens, apparemment que les catholiques ne sont pas des citoyens, quoiqu'ils fassent les dix-neuf vingtièmes de la population de la France ; et cela n'est pas plus extraordinaire que de donner une religion nationale à une nation qui en a une et qui la professe. Je ne suis pas moins satisfait d'une religion indépendante de tous les cultes et de tous les dogmes admis ; car il faut absolument, ou qu'elle soit sans culte et sans dogmes, et il appartient aux révolutionnaires seuls d'en concevoir une de cette espèce, ou que le culte et les dogmes soient d'invention nouvelle. Mais point du tout : les dogmes sont l'existence d'un Dieu et l'immortalité de l'âme ; et l'orateur a eu soin de nous avertir que le peuple français s'est empressé de les adopter. Adopter ! Sans doute, sur la motion de Robespierre, qui eut soin aussi d'en avertir l'univers. Adopter ! Que ce mot est précieux ! Eh bien ! vous qui avez tant ri de l'inconcevable impertinence de ces écrivains placés sur la porte des églises, et qui apprennent à tout le monde que tel jour, on avoit décidé, par assis et levé, dans l'assemblée des représentants du peuple français, qu'il y avoit un Dieu ; que la décision avoit passé à la grande pluralité, malgré l'opposition d'un nommé Jacob Dupont, qui n'avoit jamais voulu entendre parler de Dieu ; et qu'en conséquence, le peuple français reconnoissoit un Etre suprême, décrété par les législateurs : vous qui avez marqué ce phénomène comme un des plus frappans parmi ceux qui attestent l'impudence burlesque et la plate jactance du charlatanisme révolutionnaire, n'êtes-vous pas enchantés comme moi que trois ans après la mort de Robespierre, on nous montre encore le peuple français s'empressant d'adopter le dogme de l'existence de Dieu ? Ne sentez-vous pas comme moi tout le prix de cette intrépide et inébranlable confiance de nos illustres ex-conventionnels-montagnards, toujours à la hauteur de 93 ? Il est bien vrai que l'existence de Dieu n'est point un dogme : c'est une notion naturelle, un sentiment commun à tous les êtres raisonnables, et le premier dont ils aient la conscience, après celui de leur existence. Mais c'est là de la vieille philosophie, qui n'étoit qu'un vieux préjugé ; et il ne faut demander aux révolutionnaires que la philosophie du dix-huitième siècle, qui a recréé l'entendement humain.

Voici pourtant un autre embarras ; et pour cette fois, je commence à craindre que tout ne se passe pas paisiblement dans la théophilantropie et dans la religion nationale. En parlant de toutes les sectes que l'on veut ramener aux institutions sociales de la religion civile, on a oublié tout net une secte qui n'est pas la moins intolérante, et qui ne plaisait pas sur un certain chapitre. Grands fondateurs de la théophilantropie, vous avez donc oublié les athées, les athées, bon Dieu ! Tout retentit encore des clameurs furieuses qu'ils ont jetées, quand on a osé parler de Dieu au Lycée ! Les athées, qui ne composent avec personne, qui ne regardent personne comme philosophe, s'il n'est athée, enverront-ils leurs enfans à vos écoles et à vos prêches ? . . . Lecteurs, vous croyez peut-être qu'il y a là une semence de guerre épouvantable ; vous voyez déjà les torches de la discorde, etc. Rassurez-vous : je puis vous dire ce que disoit Boulay sur les prêtres, et avec un peu plus de vérité : Je

suis dans le secret, et je vais vous y mettre. Remarquez bien que ces athées qui s'élèvent avec tant de rage contre le Dieu des chrétiens, contre le Dieu de l'univers, non-seulement ne sonnent pas le mot contre le Dieu des *théophilantropes*; mais sont même les plus ardens promoteurs de son culte et de *la religion civile*, et de *la religion nationale*, etc. Savez-vous pourquoi? c'est que, d'un côté le théisme, et de l'autre l'athéisme, au fond, sont la même chose : c'est qu'il n'y a peut-être pas, parmi eux, un seul homme qui eroie véritablement en Dieu; pas un qui ait l'idée réfléchie d'un Dieu rémunérateur et vengeur. Et puisque me voilà revenu à parler sérieusement, je dirai à l'orateur ex-conventionnel, qui a le front de taxer d'*hypocrisie* les défenseurs du christianisme, qu'à moins d'avoir perdu le sens, il est impossible de croire que les *révolutionnaires* aient un autre Dieu que l'*Être suprême* de Robespierre; que pour eux, l'adoration d'un Dieu, quelque nom, quelque sobriquet qu'ils lui donnent, n'est et ne peut être qu'une infâme et plate *hypocrisie*: infâme; car elle est le masque du crime; plate, car elle n'en impose à personne. On peut croire en Dieu, et pourtant s'abandonner aux forfaits : telle est l'inconséquence des passions; mais des hommes qui professent constamment la doctrine de l'enfer, qui se font un jeu des mots d'*humanité* et de *justice*, et de *liberté*, en opprimant, en pillant, en assassinant, à coup sûr ont abjuré la croyance d'un Dieu; et ces hommes sont les *révolutionnaires*.

Et ce sont eux qui parlent de *fonder une religion* ! et d'*en multiplier les sectateurs comme les sables de la mer* ! Malheureux, vous n'en aurez jamais qu'une, qui, quoi que vous disiez et que vous fassiez, touche à sa fin, et qui n'a un moment épouvanté et ravagé le monde que pour donner aux peuples et aux gouvernemens une leçon devenue nécessaire. Votre religion, c'est le *jacobinisme*.... Ce mot seul dit tout à l'imagination effrayée, et ce n'est qu'à l'histoire à le développer.

L. H.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE SIMÉON.

Séance du 13 fructidor.

Le citoyen Desmarests fut mis hors de la loi, pour avoir rempli, malgré lui, une fonction publique à Valenciennes, pendant que cette place étoit au pouvoir des Autrichiens. Les Français l'ayant reprise, Desmarests, pour se soustraire à la mort, quitta le territoire de la république. Sur la proposition de Vase, amendée par Saladin et Chollet, le conseil abroge tous les décrets portant mise hors de la loi. Ceux qui s'y sont soustraits par la fuite, sont autorisés à se pourvoir en radiation de la liste des émigrés.

Après avoir entendu la commission des finances, il arrête que la loi du 3 septembre 1792, relative à la contribution foncière des maisons situées dans les campagnes, continuera d'être exécutée comme par le passé. En conséquence, l'article 29 de la loi du 19 prairial dernier, concernant la cotisation des maisons rurales pendant l'an 5, demeure abrogé.

Joannet, combattu par Engerrand, et défendu par Debonnières, fait rapporter un décret du 26 mai 1793, qui avoit privé la citoyenne Sénozange d'un retrait féodal dont le paiement lui avoit été garanti par une loi de 1790.

Où le rapport de Bernardi, organe de la commission d'instruction publique, le conseil, voulant donner un témoignage éclatant de son attachement au gouvernement républicain,

et repousser par un acte solennel les calomnies que vomissent contre lui les amis de l'anarchie, résout ce qui suit :

1^o. La fondation de la république française sera célébrée le premier vendémiaire dans toutes les communes de la république.

2^o. Le directoire est chargé de prendre les mesures pour que cette solennité reçoive tout l'éclat que commande une époque aussi chère à tous les Français.

3^o. Le corps législatif vaquera ce jour-là. A la fin de la séance de la veille, le président de chaque conseil prononcera un discours analogue à la fête de la république.

Duprat, par motion d'ordre : Je dénonce et dépose sur ce bureau un manifeste publié contre le corps législatif, et dont voici le titre : *Déclaration à mes commettans, par J. Ch. Bailleul, représentant du peuple, et membre du conseil des cinq cents.*

« Je n'irai point, dit Bailleul dans ce manifeste, je n'irai point à une tribune dont toute liberté est bannie, au milieu des délibérations qui ne sont plus qu'un jeu cruel et une atroce dérision, recueillir l'outrage, et offrir à des interrupteurs, à des conjurés sans honte comme sans remords, des discours qui, quoique bien ménagés, bien adoucis, offrent encore trop de vérité pour qu'ils puissent les entendre. C'est aux citoyens Français; c'est à la nation entière que je m'adresse : je dirai toute ma pensée sans ménagement et sans crainte.

« Quelle que soit la complaisance avec laquelle des conjurés, ou quelques-uns de leurs imbécilles sectaires, viennent à la tribune vanter leur justice et leur humanité, se plaindre des calomnies que l'on vomit, disent-ils, chaque jour contre le corps législatif et le conseil des cinq cents : *Le corps législatif, et notamment le conseil des cinq cents, sont en exécration à tout ce qu'il y a de censé, non-seulement en France, mais en Europe.* On sent toutefois, que parmi les membres des deux conseils, il y a d'honorables exceptions ».

Après ce début (reprend Duprat), Bailleul passe en revue les résolutions prises par le conseil. Il compare celle sur la gendarmerie, à l'opération de Munk, préparant la contre-révolution en Angleterre, par le placement des officiers dévoués à Charles II. Il assimile l'*hypocrisie* du rapport sur la liberté des cultes, à la proclamation faite au nom de Louis XVIII, par Puysaie, où l'on remarque ces mots : LA PROVIDENCE A PERMIS QUE SON CULTE, SES LOIS, SON GOUVERNEMENT FUSSENT ANÉANTIS.

En parlant ensuite de la *conspiration de vendémiaire*, Bailleul prétend que les nouvelles élections ont été faites sous les auspices du roi. Enfin, après avoir traité de fable la faction d'Orléans, il termine par ces mots : « Braves guerriers ! républicains ! acquéreurs de domaines nationaux ! fonctionnaires fidèles ! bons citoyens ! au nom des fonctions qui m'ont été confiées, au nom des devoirs que m'impose la nation, je vous le déclare, vous êtes trahis ! »

Après cet analyse de la déclaration de Bailleul à ses commettans, Duprat fait remarquer la coïncidence de cette diatribe avec les circonstances actuelles. Serons-nous, s'écrie-t-il, assez lâches pour nous précipiter nous-mêmes dans la servitude ? Ayons le courage de mettre à nud ces misérables qui, sous le masque d'un patriotisme imposteur, veulent organiser les assassinats, et dissoudre le corps législatif ? Je demande le renvoi à une commission pour nous présenter les mesures convenables contre l'auteur de ce manifeste.

L'impression, s'écrie-t-on !

Hardy : Bailleul a dit qu'il existe une faction dans le sein du corps législatif... Je le pense aussi...

Godin : nommez les factieux.

Hardy : Je les nommerai , quand il en sera tems. (Bruit.) Il est permis à un républicain de s'alarmer , quand on a eu l'impudeur de proposer à cette tribune , à la suite d'un rapport fallacieux , le rétablissement du tribunal révolutionnaire... (Agitation , tumulte.)

Thibeauveau réclame la parole. Tallien et André (du nouveau tiers) se disputent vivement. Jean Debrie interpelle un jeune homme placé dans les tribunes publiques. Les regards se tournent de leur côté.

Jean Debrie : Président ! faites sortir des tribunes l'audacieux qui nous insulté.

Cadroy à Jean Debrie : Est-ce parce que ce jeune homme porte un collet noir , que tu veux le faire assassiner ?

Jean Debrie : Ce prétexte est une atrocité qui n'entre point dans mon cœur ; mais cet homme vient de nous traiter de brigands. Je l'ai entendu moi-même.

Bentabole et Tallien parlent vivement de leur place. Le bruit empêche de les entendre. Le désordre se prolonge. Le président se couvre : le jeune homme interpellé par Jean Debrie se retire ; le calme renaît.

Hardy reprend la parole ; après avoir invoqué la liberté des opinions émises par les représentans du peuple , soit à la tribune , soit par écrit , il réclame l'ordre du jour et sur le renvoi proposé par Duprat , et sur l'impression de son discours.

Dumolard : Si quelque chose prouve invinciblement que la voix des représentans du peuple n'est point étouffée à cette tribune , c'est le discours même de Hardy.

Que quelques malheureux , qui regrettent l'ancien régime , se bercent dans l'espérance de relever le trône ! Leurs efforts seront impuissans. Mais qu'on transforme les vœux chimériques de quelques insensés , toujours punis de leurs rêves coupables , qu'on transforme , dis-je , ces vœux chimériques en conspiration , pour avoir le plaisir affreux d'en accuser le corps législatif ; voilà la véritable conspiration. On veut dissoudre le corps législatif ; on veut anéantir la constitution : voilà le crime réel ! On veut la royauté , dit-on ; oui , on la veut : on veut relever le trône sur les cadavres des républicains ; et , les monstres qui le veulent , ce sont les complices de d'Orléans (Plusieurs voix : C'est vrai.). Mais la France entière connoît ce complot exécrable , et saura le déjouer.

Que desirons-nous ? La paix et la constitution. Mais il est des hommes qui redoutent la paix : ils sont tourmentés par leurs remords ; et le souvenir de leurs anciens forfaits les excite à des forfaits nouveaux. (Oui , s'écrie-t-on.)

Français , on vous a trompés , en colorant de royalisme la nuance qui différencie les opinions de quelques-uns d'entre nous. Daignez juger vos représentans , non sur de vagues déclamations , mais sur leur moralité. Voyez ces hommes qui plaignent avec tant d'hypocrisie le dénuement des soldats et des rentiers ; ils n'avoient pas un sol avant la révolution : aujourd'hui , ils affichent un luxe insolent. Où donc ont-ils pris l'or dont ils sont gorgés ? Sous le régime de la terreur , ces hommes qui vantent tant leur patriotisme , égorgé de sang froid leurs concitoyens , pour s'enrichir de leurs dépouilles. Ces hommes couverts de crimes et dégoutans encore du sang du 2 septembre ; ces hommes pour qui les échafauds de Bordeaux sont un reproche éternel : voilà les véritables

ennemis de la patrie. Ils veulent associer nos armées à leurs forfaits ; ils veulent anéantir la constitution ; ils ne veulent point la paix de l'intérieur ; et leurs motifs , c'est que la paix doit éclairer leurs crimes. Voilà pourquoi ces hommes calomnient le corps législatif , ami de la justice et de l'ordre ; voilà pourquoi ils assiègent le directoire et le caressent : tandis que , s'ils étoient vainqueurs , ils l'égorgeroient sans pitié.

Dumolard combat ensuite la proposition de Duprat , parce qu'il suffit , dit-il , au corps législatif de montrer au peuple ce qu'il a fait pour son bonheur : c'est la publicité des opérations de la représentation nationale qui est sa sauvegarde.

Tallien répond ensuite à ce qu'il a cru dirigé contre sa personne par Dumolard. Quant à sa fortune , il atteste qu'il ne possède pas la moindre propriété. Quant aux massacres du 2 septembre , loin de les avoir favorisés , il a , dit-il , tout fait pour les prévenir ou les arrêter. Il a sauvé la vie à plusieurs victimes dans ces jours malheureux , et parmi ceux qui siègent dans le conseil même , plus d'un homme lui doit la vie...

Debonnières : Je rends hommage à la vérité ; sans Tallien , j'aurois péri au 2 septembre. (Profond silence.)

Tallien avoue que , sous la convention nationale , il a quelquefois outrepassé les bornes de la modération : mais qui n'a point quelq'erreur à reprocher dans le cours de la révolution ? N'a-t-il pas expié ses torts par l'assaut courageux qu'il livra , le 9 thermidor , à la tyrannie décemvirale ? etc.

Thibeauveau : Si je connoissois une faction dans le corps législatif , j'aurois le courage de la dénoncer à cette tribune. Il n'y a qu'un lâche qui puisse accuser la représentation nationale dans un libelle ; et j'aime à croire que Bailleul n'est pas l'auteur de celui dont il s'agit. J'avoue que je suis presque tenté de me croire coupable d'avoir voulu rétablir le tribunal révolutionnaire , quand je me vois accusé par des hommes qui se connoissent si bien en tribunaux révolutionnaires. Cependant j'observerai que le corps législatif s'endormiroit dans une fatale sécurité , si , par égard pour certains hommes , il ne prenoit aucune précaution contre ceux qui voudroient l'assassiner. Quelque soit le parti qui triomphe , je ne serai d'aucune faction : le vainqueur même ne me verra pas marcher sous ses étendards. Je serai sacrifié , je le sais ; mais je mourrai sans remords ; je n'aurai suivi que l'impulsion de ma conscience.

Le conseil ferme la discussion , et rejette les diverses propositions par l'ordre du jour.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE LAFOND-LADÉBAT.

Séance du 13 fructidor.

Malgré quelques objections faites par Rabaut , le conseil , après avoir entendu Launois et Picant , approuve la résolution qui règle les fonctions et la discipline de la garde nationale.

Sur la proposition de Parcher , organe d'une commission , la dernière résolution , relative aux poudres et salpêtres , est également approuvée.